

# INFORMATIONS

publiées par la

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

*Siège social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.*

REPRODUCTION AUTORISÉE

Bulletin n° 113.

2 septembre 1953

## LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE POUR L'ÉCLAIRAGE ET LA FORCE MOTRICE DANS LA JONCTION NORD-MIDI.

-----

En dehors de la traction des trains et des rames, diverses applications absorbent l'énergie électrique dans la Jonction Nord-Midi sous des puissances nullement négligeables. Les consommateurs les plus importants sont l'éclairage permanent des locaux et des quais souterrains, la force motrice des escalators et des rideaux d'air et enfin la ventilation du tunnel et des quais.

### 1.- Dispositif d'alimentation normale.

La densité du trafic des voyageurs et des trains impose une continuité d'alimentation aussi parfaite que possible. Les installations de transport et de distribution de l'énergie ont donc été conçues en vue d'assurer leur service même pendant les périodes d'entretien et de révision, et de réduire le plus possible les conséquences d'une avarie au matériel.

C'est ainsi que dans chacun des postes de transformation l'énergie est amenée par deux câbles souterrains qui parcourent toute la Jonction et desservent au passage les postes suivants :

Bruxelles (Nord) (Quadrilatère)	2	transformateurs	de 100 kVA
Bruxelles (Nord) (nouvelle gare)	2	"	de 500 kVA
Bruxelles (Central avec un satellite à	5	"	de 500 kVA
Bruxelles (Congrès)	2	"	de 300 kVA
Bruxelles (Chapelle)	2	"	de 100 kVA

Les câbles aboutissent à Bruxelles (Midi), installation qui est déjà raccordée au réseau de la Société Bruxelloise d'Electricité depuis bien avant la réalisation de la Jonction. Cette installation est elle-même fort importante car en dehors de son poste principal (5 transformateurs de 300 kVA), elle englobe 5 postes secondaires reliés entre eux par une boucle de câbles armés à H.T. Le fournisseur a consenti à maintenir ses lignes d'alimentation actuelles en guise de réserve aux nouveaux câbles venant de Bruxelles (Nord) et les travaux sont entamés qui permettront de disposer automatiquement de toutes les possibilités d'alimentation de cette gare.

Les postes de transformation de la Jonction proprement dite (Bruxelles Central, Congrès et Chapelle) sont les plus récents. Le premier d'entre eux, qui est aussi le plus important, commande les cinq transformateurs du poste lui-même et deux autres situés à Bruxelles Congrès. Il est équipé de disjoncteurs à air comprimé et d'interrupteurs du même type qui commandent les deux arrivées. Cette commande réalise une commutation automatique d'un câble à l'autre lorsque le premier d'entre eux vient à être privé de courant.

Dans toutes les gares de la Jonction, la distribution de l'énergie à basse tension est réalisée à la tension de 380 volts entre phases, ce qui permet de résoudre bien des problèmes de transport de puissances assez fortes là où il n'est pas possible de mettre en oeuvre des canalisations de très grosse section.

## 2.- Possibilités d'alimentation de secours.

Quelques circuits spéciaux font l'objet de précautions particulières. L'éclairage des locaux et des quais souterrains à Bruxelles Central et Bruxelles Congrès comporte de tels circuits complètement indépendants des circuits normaux et destinés à assurer un éclairage réduit des points dangereux et des principaux dégagements en cas de panne générale du réseau. Dans ce but, ces circuits sont reliés à un groupe générateur constitué par un petit alternateur mû par un moteur à injection de 72 chevaux en régime permanent. Ce groupe est normalement à l'arrêt, mais un système de démarrage automatique lui permet d'assurer l'éclairage de secours après un délai de 5 à 6 secondes à partir de la coupure de l'alimentation normale.

Un tel intervalle est cependant trop long pour qu'une solution semblable convienne aux circuits de la signalisation ferroviaire et, en particulier, aux nombreuses sections de block automatique qui équipent les 6 voies de la Jonction. Il s'agit de disposer ici d'une source de secours qui soit en permanence capable de se substituer au réseau défaillant et ce, en un temps pratiquement négligeable. Cette source a été constituée en amenant l'énergie de la sousstation de traction de Bruxelles Midi.

Ce petit transport d'énergie se fait sur une distance assez importante de sorte que la tension a été fixée à 3 kV.

A Bruxelles Central, cette tension est abaissée à 380 V entre phases et, de là, distribuée aux armoires d'alimentation des signaux, échelonnées au long des voies. Cette distribution est également réalisée par deux câbles armés, non connectés en parallèle, afin de disposer toujours d'une réserve au circuit normal.

#### RESULTATS D'EXPLOITATION.

Le tableau ci-après donne les résultats du trafic pendant le mois de mai 1953, comparés à ceux de la même période des années 1952 et 1953.

	1938 (1)	1952	1953
Nombre de voyageurs transportés	17.183.572	19.285.994	19.168.327 (2)
Nombre de voyageurs kilomètres	534.246.114	622.664.399	638.565.982
Nombre de tonnes de grosses marchandises transportées	5.966.536	5.450.606	4.928.633
Nombre de tonnes-km.	425.151.847	503.462.034	460.283.870
Nombre de wagons chargés	459.849	294.868	261.285

(1) Y compris le trafic du Nord-Belge

(2) Chiffres provisoires.

#### MARCHANDISES

Nombre de wagons chargés par la clientèle

Semaines	Combustibles	Divers	Total
5 au 11/7/53	20.687	40.139	60.826
12 au 18/7/53	20.175	37.079	57.254
19 au 25/7/53	7.119	24.640	31.759
26/7 au 1/8/53	18.171	36.555	54.726
2 au 8/8/53	20.234	39.165	59.399

## Transbordements aux ports d'Anvers et de Gand.

Semaines	Port d'Anvers		Port de Gand	
	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire.
5 au 11/7/53	77.200	115.850	10.807	10.185
12 au 18/7/53	61.800	105.800	11.460	8.349
19 au 25/7/53	71.100	128.700	7.960	4.569
26/7 au 1/8/53	52.600	129.400	12.338	6.207
2 au 8/8/53	68.700	122.950	12.970	12.233

## COMMUNIQUES

## TRAFFIC MARCHANDISES

Modifications au Tarif des droits d'entrée -valeur à déclarer.

Un arrêté royal en date du 16 juillet 1953 (Moniteur belge du 24 juillet) a apporté à partir du 28 dito certaines modifications aux prescriptions relatives à la perception des droits d'entrée et de la taxe de transmission à l'importation.

Alors que jusqu'ici, pour la perception des droits d'entrée la valeur imposable comprenait tous les frais jusqu'au lieu de dédouanement (qui peut être un entrepôt situé à l'intérieur du pays), à l'avenir la marchandise sera réputée livrée à l'acheteur au premier port ou au point frontière d'entrée du territoire de Benelux.

Il s'ensuit que les frais de transport au delà des points d'entrée susvisés ne sont plus à comprendre dans la valeur imposable.

En ce qui concerne la taxe de transmission à l'importation, la valeur à imposer est celle de la marchandise au port de mer ou au point frontière d'entrée en Belgique.

Les envois à livrer franco à destination restent toutefois imposables à la taxe de transmission sur la base du prix d'achat de la marchandise, majoré de tous les frais grevant la livraison jusqu'au lieu de dédouanement.

## TIMBRES "COLIS POSTAUX" DU SERVICE INTERIEUR

Mise en service du timbre de 15 frs type "Manutention" surcharge à la valeur de 13 frs.

Pour les besoins du service, la Société Nationale des Chemins de fer Belges a décidé de remettre en usage un nombre limité de timbres "Colis Postaux" de 15 frs, après transformation par surcharge à la valeur de 13 frs.

Ce timbre de couleur bleu outremer porte la surcharge en rouge. Le dessin est le même que celui du timbre "Colis Postaux" de 13 frs actuellement en service.

Le timbre surchargé peut être obtenu par les philatélistes à partir de ce jour et au prix de 13 frs.:

- soit au guichet du Centre Philatélique de la S.N.C.B., 2, rue du Progrès, à Bruxelles (ancienne gare de Bruxelles Nord);
- soit par souscription au C.C.P. 204.48 du Centre Philatélique.

Au montant de la commande par versement ou virement au C.C.P., il y a lieu d'ajouter, pour frais d'envoi :

- 7 frs pour un envoi recommandé, ou
- 2 frs pour un envoi ordinaire sous la responsabilité du destinataire.

-----

Emission d'un timbre "Chemin de Fer" de la valeur faciale de 200 fr.

- En teinte bicolore pour commémorer l'inauguration de la Jonction Nord-Midi;
- En teinte unicolore, pour les besoins du trafic.

Pour commémorer la mise en service de la Jonction Nord-Midi et son inauguration par S.M. le Roi, la Société Nationale des Chemins de fer belges a émis, en nombre limité, un timbre chemin de fer "Commémoratif" bicolore d'une valeur faciale de 200 frs.

Ce timbre, gravé sur acier (taille douce), représente, à l'avant-plan, un train électrique en service sur la Jonction et, dans le fond, les monuments historiques se trouvant sur le parcours de la Jonction avec, à l'extrémité droite, la nouvelle gare de Bruxelles-Midi et, à l'extrémité gauche, la nouvelle gare de Bruxelles-Nord. A la base inférieure figure le monogramme (B) suivi de l'inscription "4 oct. 1952" date de l'inauguration. Les couleurs de ce timbre sont: vert olive pour le train et brun Van Dijck pour les monuments.

En même temps que le timbre "commémoratif" bicolore, il est émis, pour les besoins du trafic, un timbre unicolore de couleur vert intense, ayant les mêmes caractéristiques et la même valeur faciale que le timbre bicolore.

Ces deux timbres peuvent être obtenus par les philatélistes à partir de ce jour et au prix de 200 frs par timbre:

- soit au guichet du Centre Philatélique de la S.N.C.B., 2, rue du Progrès, à Bruxelles (ancienne gare de Bruxelles Nord);

- 6.
- soit par souscription au C.C.P. 204.48 du Centre Philatélique de la S.N.C.B., 2, rue du Progrès, à Bruxelles.

Au montant de la commande par versement ou virement au C.C.P. il y a lieu d'ajouter, pour frais d'envoi :

- 7 frs pour un envoi recommandé, ou
- 2 frs pour un envoi ordinaire sous la responsabilité du destinataire.

TRAFIC VOYAGEURS

-----

INDICATEUR OFFICIEL DES TRAINS.

-----

La prochaine édition de l'indicateur officiel des trains paraîtra le 4 octobre 1953.

Elle sera bilingue et comportera deux sortes de brochures:

- l'indicateur simple (prix de vente 20 francs) comprenant les horaires de la Société Nationale des Chemins de fer belges: trains et autobus;
- l'indicateur double (prix de vente 30 francs) comprenant les horaires des trains et autobus de la Société Nationale des Chemins de fer belges, ceux des trams et autobus de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux et ceux des autobus des entrepreneurs privés.

La vente au numéro est assurée :

- par les gardes salles ou par les distributeurs de billets dans les principales gares du réseau;
- par les bibliothèques des gares;
- par les libraires et marchands de journaux.

Dans les localités où la vente au numéro n'est pas organisée les acheteurs peuvent s'adresser au chef de gare, lequel satisfait aux demandes le plus rapidement possible.

-----

Accès aux gares de Bruxelles Chapelle, Bruxelles Central et Bruxelles Congrès.

-----

La SNCB rappelle aux voyageurs intéressés que seuls les abonnements ci-après permettent de prendre le train ou d'en descendre à Bruxelles Central, Bruxelles Congrès, Bruxelles Chapelle :

- 1°) les abonnements valables sur toutes les lignes de la SNCB;

2<sup>e</sup>) les abonnements ordinaires émis à destination d'une des gares de la Jonction, ainsi que ceux dont le parcours "omnibus" comprend le parcours Jonction.

Exemple : abonnement Mons-Louvain via Erbisoeul, Neufvilles, Hennuyères, Lembeek, Lot, Bruxelles Central, Herent;

3<sup>e</sup>) les abonnements de travail, les abonnements scolaires et les abonnements hebdomadaires pour ouvriers émis à destination d'une des gares de la Jonction.

Exemples: abonnement scolaire Louvain-Bruxelles Central  
abonnement hebdomadaire Soignies-Bruxelles Congrès.

#### Modifications d'horaires.

Afin d'éviter l'encombrement au train TA 9495 (Gand St.Pierre D. 18h.06 vers Zelzate) le train TA 9497 (Gand St.Pierre D. 17h58 vers Ertvelde A. 18h35) est prolongé jusqu'à Zelzate depuis le lundi 5 août.

L'horaire des trains TA 9447 (Gand St.Pierre - D. 18h48 vers Eeklo -Bruges) et 9401 - TA 9453 (Gand St.Pierre - D. 18h41 vers Wondelgem et au-delà vers Bruges) est changé sur tout leur parcours.

Les voyageurs sont invités à se renseigner dans les gares intéressées ou de consulter les affiches-horaires du 5 août.

#### Nouveau train électrique du soir Bruxelles-Midi- Anvers Cal.

Depuis le jeudi 30 juillet, un nouveau train électrique du soir est mis en marche les jours ouvrables sous l'horaire ci-après :

Bruxelles-Midi D. 22.52 - Bruxelles-Central D. 22.56 - Bruxelles-Nord D. 23.00 - Malines 23.16 - Anvers C. A. 23.32.

#### Excursion "UN BEAU DIMANCHE A LA MER".

La S.N.C.B. organise "Un beau dimanche à la mer" et à cette occasion offre des voyages à prix réduit aux dates ci-après :

- a) vers Blankenberge : le 20 septembre 1953
- b) vers Heist et Knokke: le 13 septembre 1953
- c) vers Ostende: les 6 et 27 septembre 1953.

Prix du billet aller et retour en 5e classe au départ de l'agglomération bruxelloise 99 F.

Pour les trains à utiliser, on est prié de consulter les affiches dans les gares.

Les billets " un beau dimanche à la mer " sont délivrés à l'avance aux guichets des gares de Schaerbeek, Bruxelles-Nord (guichets 5 à 8), Bruxelles-Central, Bruxelles-Midi (guichets 3 et 4).

La vente de ces billets cesse à 10 heures du matin, la veille de chaque voyage. Les billets ne sont valables que le dimanche et uniquement pour les localités balnéaires à la date et dans les trains désignés. Les voyages ne peuvent être scindés.

Pour tous renseignements complémentaires, prière de téléphoner au n° 18.30.00 (Central renseignements de Bruxelles-Nord) ou au n° 18.30.50, poste intérieur 1263 (Bureau Tourisme Bruxelles-Nord).

#### ADJUDICATIONS

La S.N.C.B. procédera le mercredi 9 septembre 1953 à 10 h 30, à Bruxelles, rue de Louvain, 21, salle A, à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture d'essence pour autos, de pétrole et de naphte.

Le cahier des charges n° 2642-53 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au Bureau des Renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles. (Prix 35 F, C.C.P. 2496.00, tél. 18.30.50).

---

#### AVIS

La S.N.C.B. a publié un 3e supplément à son cahier des charges spécial n° 2631-43 relatif à l'adjudication publique du 30 septembre prochain pour la fourniture de 95 locomotives Diesel de manoeuvre.

Ce 3e avis rectificatif peut être obtenu au bureau 26-12, rue Belliard, n° 29, à Bruxelles.



1881  
1882  
1883  
1884  
1885

1886  
1887  
1888  
1889  
1890

ASS. BELGE AMIS CHEM. DE BRB  
LE FOSTY  
BAISY-JHY